



SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE EN NORD ISÈRE ET EN RHÔNE-ALPES : POINTS DE REPÈRES ET EXPÉRIENCES

Synthèse de la journée de qualification du 23 novembre 2010

La journée a débuté avec l'intervention de Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS, suivie de l'exposé de Jean-Marc Berthet, sociologue, consultant et professeur associé à l'université Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines.

Intervention n°1 - La parentalité : éléments de compréhension d'une notion en vogue

Jacqueline Costa-Lascoux a rappelé ici le flou de l'objet « parentalité » qui renvoie à une multiplicité d'actions et d'acteurs très divers qui prennent en charge cette question. D'emblée la question du pilotage de cette multiplicité d'interlocuteurs se pose sur un territoire dans un contexte d'inflation discursive du terme dans les politiques publiques que ce soit du côté de la santé, des projets éducatifs ou de la réussite éducative ou encore du côté de la prévention de la délinquance. Mais c'est bien souvent entre l'école et les familles que la question de la parentalité se pose avec le plus de vigueur : elle est au cœur de fantasmes importants à la fois dans la manière dont les familles se représentent l'école mais aussi dans la manière dont le monde scolaire se représente les familles.

L'inflation du terme, ses dissonances dans les représentations renvoient évidemment à de profondes transformations de la structure familiale et à la déconstruction des stéréotypes traditionnels qu'on peut lui accoler. Quelques éléments quantitatifs peuvent en témoigner : un mariage sur deux finit par un divorce ; un enfant sur deux naît hors mariage ; le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître, de même que les enfants élevés dans des familles homoparentales. L'individualisation croissante des modes de vie de même que le fonctionnement de la société de consommation et ses attraits produisent alors du côté des familles précaires des formes de désarroi dans l'éducation des enfants. Monoparentalité, homoparentalité, familles recomposées produisent des formes de nébuleuses d'adultes autour des enfants qui expliquent que la parentalité renvoie plus au lien adulte/enfant qu'à la stricte autorité parentale juridique, cœur de la parenté. Dans ces recompositions importantes, tout est défini par rapport à l'enfant, il est placé au centre des relations dans un contexte sociétal d'individualisation forte, de revendication narcissique importante et de conception de l'enfant comme un prolongement de soi. Si l'on rajoute les effets de la société de consommation, et les fortes demandes que celles-ci induisent chez les enfants, les parents sont souvent en proie à de grands désarrois. Le succès de la notion s'explique alors par ces nombreuses transformations de la société et des modes de vie.

Ces transformations sociétales ne sont pas neutres du côté des professionnels : elles produisent des attentes très fortes avec une demande importante d'individualisation au risque de la psychologisation du social et elles questionnent tant le périmètre de la parentalité (jusqu'où va-t-on dans l'intimité ?) que l'objet de l'intervention sociale (comment poser un diagnostic partagé de la situation ?).

Intervention n°2 - Le soutien à la parentalité dans le champ des politiques publiques

Jean-Marc Berthet s'est demandé si d'une certaine manière dans l'histoire de la politique de la ville, le terme de parentalité n'était pas venu remplacer celui de participation des habitants. En resituant le terme de parentalité dans l'histoire des politiques publiques, on constate la polysémie de la notion. D'abord, c'est du côté des politiques familiales qu'il fait sens avec un passage dans le temps du familialisme (c'est une certaine idée de la famille standard que l'État cherche à protéger) puis au féminisme (c'est la place de la femme dans les recompositions familiales qu'il faut protéger) au parentalisme contemporain (où c'est la place de l'enfant qu'il s'agit de préserver). Nous sommes passés ces cinquante dernières années d'une situation de plus grande mise en égalité des hommes et des femmes dans l'éducation des enfants à une plus grande égalité entre parents et enfants aujourd'hui.

Du côté des politiques de la protection de l'enfance, c'est surtout autour de la petite enfance et du placement des enfants que le terme s'est construit avec une inflexion des politiques publiques dans les années 1980 où l'importance du lien parents/enfants a été restaurée pour sortir de la tutelle étatique sur les enfants placés. De fait, les parents deviennent victimes de la situation qui amène leur enfant au placement. Les REAPP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) s'inscrivent dans la suite de cette histoire en souhaitant valoriser les compétences parentales. Troisième scansion du terme dans les politiques publiques, c'est l'entrée par les questions de sécurité avec la volonté de sanctionner les parents dont les enfants sont coupables d'actes de délinquance. Dernière entrée, celle relative aux politiques éducatives, et en particulier au dispositif de réussite éducative qui insiste sur le soutien à la parentalité.

Bref, cette notion est en permanence au cœur d'un balancier entre disqualification et requalification des parents. Elle est éclatée entre différentes politiques publiques. Elle est sans doute symptomatique d'une transformation des modes de faire du social qui va vers une plus grande prise en compte de la singularité des publics et de leur individualisation.

Cet éclatement des politiques publiques, les contradictions qui les soutiennent ne sont pas sans effets sur les pratiques des professionnels. Prise dans son versant éducatif, la parentalité amène la notion de co-éducation qui induit une transformation des modes de faire : du faire sur les publics au faire avec les publics ; avec un passage du professionnel en surplomb au professionnel à côté des publics. La construction de la relation entre le professionnel et son public n'est pas donnée d'emblée, elle se construit en situation, dans la relation sans être pré-déterminée, ce qui n'est pas source de confort pour le professionnel : la relation d'aide peut se transformer en soutien psychologique. L'un des enjeux forts dans la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité réside dans la réponse à la question suivante : comment des collectifs de professionnels peuvent-ils travailler avec des collectifs de parents ?

Échanges avec la salle

Si la parentalité signifie réinventer un modèle d'éducation, quel est-il ?

Les deux intervenants ont souligné le risque de multiplication des dispositifs, qui ne s'adressent plus à des personnes et qui effacent les principes éducatifs. Il y a donc bien aujourd'hui un déficit d'égalité, de liberté, au moment même où le statut de professionnel est remis en question. En effet, la tâche de ces derniers s'accroît et devient de plus en plus délicate, notamment en rapport avec les fichiers de suivi des familles et enfants. Dans ce contexte, le travail en partenariat s'affiche nécessaire.

Mais comment articuler la multiplicité des dispositifs et le partenariat, qu'il faudrait réinventer ?

Les dispositifs en place, souvent construits dans une logique de l'urgence, sont certainement voués à disparaître. Sans s'enfermer dans ces dispositifs, les professionnels peuvent se servir notamment des modalités et moyens de travail engagés. Si l'on prend comme exemple la Réussite Éducative, sa force est d'avoir créé une démarche dans la durée et un savoir-faire acquis dans le partenariat. Ainsi, même si le dispositif disparaît ces modalités perdureront certainement. Le capital intellectuel et des pratiques du travail social devraient être conservés, dans un contexte où l'État et les politiques publiques fonctionnent « à l'amnésie ».

Sur le terrain, il faudrait parvenir à sortir de cette même amnésie.

Le dispositif semblerait effacer la place de certains acteurs, notamment celle des parents...

Le dispositif permet en effet de faire l'économie de certaines choses, puisqu'il pose un mot qui correspond à une valeur qui est elle-même une représentation et correspond à des pratiques. Seulement, il faut s'entendre sur les mots communs, sinon, nous n'aurons ni les mêmes valeurs, ni les mêmes représentations de la réalité, ni les mêmes pratiques professionnelles. Il y a ici un enjeu de redéfinition collective des mots.

Cela renvoie aussi à la façon dont on nomme les situations. Le diagnostic partagé peut être un outil pour cela, mais des déficits perdurent : il y a globalement une faible place donnée aux analyses des pratiques lors des mises en projet et on constate un manque de clarté quant à la déontologie et aux pratiques professionnelles.

La journée s'est poursuivie avec la tenue de quatre ateliers et s'est terminée par l'intervention de Frédéric Jésus, pédopsychiatre, spécialiste de santé publique et santé communautaire.

Atelier 1 - Comment co-construire des projets entre parents et institutions ?

La Confédération syndicale des familles (CSF), association d'habitants et de parents présente sur les quartiers en grande difficulté milite pour le fait familial, à savoir « avoir un toit pour une éducation réussie ». À Bourgoin-Jallieu, la CSF a mis en place une action intitulée « comprendre l'école » sous la forme d'un café organisé à la sortie des classes. Elle s'adresse à des parents démunis face au vocabulaire de l'institution scolaire et permet ainsi de favoriser les échanges entre parents et de créer des ponts avec l'école.

En travaillant sur le « comment communiquer ? », elle fait écho à une demande de l'institution qui cherche à remobiliser les parents délégués. Cela renvoie à une difficulté généralement partagée pour faire entrer les parents dans l'école.

D'autres expériences, présentées au cours de l'atelier, ont montré l'importance de créer un lien

particulier avec les parents afin d'ouvrir l'institution et de les aider à la déchiffrer. Cela va cependant parfois au-delà de la communication et ces actions témoignent d'un réel mal-être entre le corps enseignant et les parents. Mais si l'on constate aujourd'hui une difficile co-éducation, la relation famille/institution n'a jamais été aisée. Néanmoins, l'école semble un lieu de rencontre reconnu par tous.

Enfin, cette présentation a permis de montrer l'importance de la personne tiers (ici l'association), qui facilite la relation entre parents et institution, en partant de la demande des familles, en créant une relation particulière et enfin en travaillant sur le positif.

La seconde expérience est celle mise en place par un centre de loisirs (établissement accueillant des enfants âgés de 2 à 6 ans) : un « petit déj » proposé aux parents une fois par mois après la dépose de leur enfant. En travaillant sur l'accueil des parents, cette action permet de se reconnaître et de se connaître les uns les autres et conduit parfois à une écoute plus individuelle, voire à un engagement des parents dans la structure même. En créant un temps hors dispositif et mené régulièrement durant toute l'année scolaire, cette action a permis d'établir une relation de confiance avec les parents, la co-construction ne pouvant se faire dans l'urgence. La nécessité de la transmission et de la continuité a été soulignée, dans un contexte où de nombreuses actions sont en proie au *turn-over* des personnels et où peu de moyens sont déployés. Par ailleurs, alors même que ces actions de soutien à la parentalité semblent porter des fruits, les professionnels de terrain font face à des logiques institutionnelles peu enclines à prendre en compte cette dimension humaine.

Enfin, la problématique de l'implication de chacun des parents dans l'éducation de leur enfant a été abordée, notamment quant à la place que la mère donne au père sur ces questions. Au cours des échanges un bémol a été apporté : « l'aller vers » les pères ne doit pas constituer une fin en soi pour les professionnels.

Atelier 2 - Quelles modalités pour accompagner la relation entre les parents et l'école ?

La première action présentée se déroule dans une école iséroise à l'Isle d'Abeau. Les parents sont invités à venir tous les deux mois avec leurs enfants (scolarisés ou non) pour partager le goûter à 16h30, puis écouter une histoire racontée par une conteuse. Ce moment de détente a permis d'impliquer les parents dans la vie de l'école, de créer un climat serein tout en initiant une dynamique d'apprentissage (les livres de l'abécédaire peuvent être empruntés). En parallèle, la directrice de l'école (déchargée de cours pour l'occasion) et une psychomotricienne accueillent les parents, une fois par semaine de 8h30 à 9h30, à l'occasion d'un « petit café » avec comme principe que l'ensemble des personnes en présence sont placés au même niveau.

Ce dispositif, qui fête sa quatrième année, a permis de dépasser la peur de l'école en construisant une relation de confiance.

Deux principales limites ont été pointées lors des échanges qui ont suivi la présentation de l'expérience : la non-prise en compte des parents qui travaillent (horaires non adaptés) et l'absence de renouvellement des participants.

Afin de faciliter les échanges entre les parents et les établissements scolaires, la référente de parcours du dispositif de réussite éducative de Bellegarde-sur-Valserine a présenté les différents modalités du travail d'accompagnement individualisé, à partir d'entrées thématiques « entendre les besoins, expliquer, établir un lien, donner l'impulsion, réaliser une médiation », et illustrées par des exemples concrets.

Atelier 3 - Quelles initiatives pour toucher autrement les parents ?

L'atelier s'est ouvert avec la présentation par le Crefe 73 de deux supports activités : la « caisse à dire » et « famille en jeu ».

La « caisse à dire », imaginée et fabriquée par l'équipe du Crefe, est composée d'objets de la vie quotidienne servant de support à la parole lors d'échanges autour de la vie de famille. Elle s'utilise dans divers contextes avec différents publics comme lors de soirées familles dans un centre social, ou au démarrage d'un groupe de parents. Les personnes sont invitées à choisir un objet qui sert de support à l'expression. Des thèmes peuvent être suggérés ou imposés en fonction des projets et des groupes (« ma place dans la famille », « les ados dans la famille »...). Les ressorts de cette action se trouvent dans le cadre et les objets qui facilitent la parole: « parler de soi avec l'excuse de l'objet ».

« Famille en jeu » est un jeu coopératif créé par une association d'Angers dont l'objet est de faciliter et valoriser la parole de chacun. Le jeu fait participer les professionnels et les parents, en équipes distinctes, ou en équipes « mixtes ». Chaque équipe se retrouve en situation de produire un point de vue commun qui est ensuite échangé et discuté. Les thèmes abordés concernent l'articulation des temps entre vie familiale et vie professionnelle, les différents droits et modalités de garde des enfants, les représentations ayant trait à l'éducation des enfants selon leur sexe et selon les cultures. Il s'agit là de travailler sur les représentations que chacun a de l'autre.

La seconde présentation est à l'initiative du centre social de l'Isle d'Abeau. Il s'agit d'un atelier cuisine intitulé « la pause des p'tits gourmands » dont le but est de favoriser la relation parents/enfants et de permettre aux familles modestes de découvrir ou redécouvrir des recettes peu coûteuses. Cet atelier a lieu pendant les vacances scolaires et est proposé prioritairement aux familles qui fréquentent la ludothèque, mais pas le centre de loisirs. L'idée est également de valoriser les savoir-faire culinaires des parents et de jouer sur l'équilibre alimentaire des goûters servis aux enfants.

Atelier 4 - Construire un projet de territoire : comment aller au-delà des dispositifs ?

Contrairement aux trois autres, cet atelier n'avait pas pour objet de présenter et d'échanger autour d'expériences locales, mais de réfléchir collectivement à l'opportunité de se doter d'un projet de territoire structurant les diverses actions relatives au soutien à la parentalité. Jean-Marc Berthet a animé cet atelier qui s'est révélé être un véritable espace d'échanges.

Les débats se sont focalisés sur la nécessité de co-produire un projet de territoire et de travailler à sa mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat global, en partant d'une double interrogation : est-ce le projet qui fait le territoire ou est-ce le territoire qui fait le projet ?

Concernant le sujet initial de l'atelier, Jean Marc Berthet a souligné l'importance mais aussi la difficulté des territoires d'identifier l'acteur local le plus légitime à impulser la démarche de coordination de l'ensemble des actions de soutien à la parentalité, la solution dépendant d'une multiplicité de facteurs spécifiques à chaque territoire.

Intervention n°3 - Parents, professionnels, élus : pour une co-éducation démocratique

Frédéric Jésus a rappelé dans un premier temps qu'une éducation ambitieuse et respectueuse devait avoir pour objectifs de réussir à la fois à protéger et à émanciper les enfants, et à leur transmettre des valeurs et des savoirs en les ouvrant aux perspectives de demain. Face à la complexité de tels objectifs, il apparaît que l'éducation ne peut relever de la seule

responsabilité des parents, mais de l'ensemble des adultes concernés par la proximité d'enfants.

Frédéric Jésus a ensuite soutenu et développé la nécessité de passer d'une fonction parentale (entendue au sens de « façon d'être parent »), individualisée à l'excès et réduite à la sphère privée, à une fonction parentale élargie à une dimension politique et publique. Le terme de « condition parentale » devant alors être préféré à celui de « parentalité »

La condition parentale est envisagée comme un sujet politique, pour deux raisons principales. Tout d'abord, la façon d'être parents dépendant largement des conditions de vie, la question de la parentalité doit avoir une considération davantage politique que psychologique, éducative ou sociale. Ensuite, l'émergence d'enjeux d'ordre politique dans les relations parents-enfants, telle que l'installation progressive de la démocratie dans les relations éducatives, confère de fait à la condition parentale sa dimension politique (l'article 371.1 du code civil illustre cette réalité : « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant »).

Partant de ce postulat, les « actions parentalité » devraient davantage être dirigées vers l'accompagnement dans la découverte et l'appropriation des pratiques éducatives à caractère démocratique (pratiques reposant sur l'information, la discussion, la négociation, la délibération, avant la prise de décision, puis sur la mise en œuvre et l'évaluation en commun des décisions prises). Les activités en question gagnant à être mises en place avec des collectifs de parents ou de familles.

Toutefois, la nature politique de ces pratiques éducatives requiert qu'elles soient étendues et consolidées dans l'environnement proche de l'enfant, au sein des associations et des institutions concourant à son éducation (y compris les municipalités, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets éducatifs locaux par exemple).

Dans cette conception élargie de la fonction parentale, il s'agit de mettre en place des actions et des outils permettant l'engagement des « co-éducateurs » dans de nouveaux modèles d'animation des relations familiales, éducatives et sociales.

Et Frédéric Jésus de souligner le rôle déterminant des élus locaux en tant qu'incitateurs, mobilisateurs et fédérateurs et de proposer la Convention internationale des droits de l'enfant comme moteur de ce projet de coéducation démocratique.

Échanges avec la salle

Concernant l'impuissance des parents face à leurs enfants ...

Frédéric Jésus témoigne d'une expérience menée dans une maison pour enfants à caractère social dont les responsables ont associé les parents et les enfants à l'élaboration du projet d'établissement. Cette démarche a été très coûteuse, surtout en temps, pour les professionnels. Mais au bout de trois années, l'action a porté ses fruits car la participation des parents et des enfants est devenue indispensable à la vie de l'établissement et au projet éducatif porté par la structure.

Si des professionnels sont chargés de travailler les questions de parentalité, c'est justement parce que des parents ont besoin de soutien. La question est de savoir comment les leur apporter. Frédéric Jésus parle alors de « co-construction du savoir-faire ».

Concernant l'absence des parents à cette journée...

La participation des parents à de telles rencontres ne relève pas des mêmes enjeux pour les professionnels et pour les parents. À l'expérience, des rencontres communes peuvent s'avérer fécondes, lorsque ce sont les parents qui invitent les professionnels.